

Vœu proposé par le groupe « Ecologiste et Citoyen »

Relatif à la préservation et l'aménagement de l'estuaire de la Loire

L'estuaire de la Loire comprend aujourd'hui 20 000 hectares de zones naturelles reconnues pour la qualité de leur biodiversité. Certaines bénéficient d'un classement à un niveau européen. Pourtant, l'estuaire de la Loire est le seul d'un grand fleuve français ne bénéficiant pas d'une protection globale, cohérente et permettant à la fois de protéger la biodiversité et pour la population et les usagers, de vivre au quotidien dans un cadre de vie préservé.

Le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire est l'un des acteurs incontournables pour faire évoluer cette situation si lui-même modifie certaines de ses pratiques et en particulier sa politique d'extension foncière.

Alors que les enjeux climatiques, d'effondrement de la biodiversité et de submersion des côtes doivent être intégrés dans tous les aménagements de nos territoires, le Grand Port Maritime porte un projet d'extension sur le site du Carnet visant à transformer 110 hectares d'une zone naturelle de l'estuaire en parc d'activités éco-technologiques.

Pourtant, aucun projet d'installation d'entreprise n'est d'actualité et des friches industrielles de grande surface seront bientôt disponibles à proximité de Saint Nazaire. C'est toute la logique des "projets industriels clé en main", promus par le Gouvernement qui atteint dans cet exemple les limites de l'acceptable.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire, réuni en session plénière le 15 octobre 2020, décide :

- **de mandater la présidente du Conseil Régional, également présidente du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime, pour demander l'abandon du projet d'extension sur le site du Carnet ;**
- **de demander au Grand Port Maritime d'utiliser les friches industrielles pour installer ses activités ou les activités connexes, de préserver les zones naturelles dépendantes de ses emprises, comme le prévoit la loi, et de stopper en conséquence sa politique actuelle d'extension foncière ;**
- **En lien avec les services de l'Etat, de lancer une concertation pour la préservation de l'estuaire de la Loire, associant toutes les parties prenantes (les élus locaux, les associations de protection de l'environnement, les résidents, les usagers, les entreprises...) et permettant de mettre en place les outils de préservation adaptés (parc naturel régional, réserve naturelle régionale ou nationale, plan de préservation...).**



Franck Nicolon
Conseiller régional